

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 5 juillet 2016, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Carole Desharnais
Absent : Claude Lachance
Assistance : 8

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2016.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de mai 2016.
4. Octroi du contrat de réfection de la rue Farley.
5. Octroi du contrat de surveillance de chantier et de contrôle de qualité pour la réfection de la rue Farley.
6. Terrains du Ministère des transports du Québec.
7. Règlement 2016-309 modifiant le règlement 99-204 concernant les nuisances.
8. Modification à l'embauche au poste étudiant de manœuvre saisonnier.
9. Loi concernant la lutte contre le tabagisme.
10. Fauchage des chemins.

11. Divers :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière : suivi activité du 21 juin.
- 2) Service incendie : rapport annuel 2015.
- 3) Souche entre le bureau et M. Boucher.
- 4) Suivi du Ministère des transports de Québec :
- 5) Comité suivi des projets :
- 6) Plans d'aménagement :
- 7) Programme Nouveau horizons pour les aînés :

12. Période de questions.

13. Fermeture de la séance.

16-07-8118

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

16-07-8119

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016.

16-07-8120

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE MAI 2016.

Les journaux des déboursés numéro 588 au montant de 32,60\$, le numéro 589 au montant de 2 184,03\$, le numéro 590 au montant de 1 585,42\$, le numéro 591 au montant de 62 108,14\$, le numéro 592 au montant de 1 269,84\$, le numéro 593 au montant de 17 735,58\$, le numéro 594 au montant de 12 565,35\$ et le journal des salaires au montant de 9 428,42\$ pour le mois de MAI 2016 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 9 448,93\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 mai 2016 soit et est déposé.

Adoptée

16-07-8121

OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA RUE FARLEY.

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été déposé sur SEAO, avec échéance au 30 juin 2016 11h00;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a reçu des soumissions de diverses compagnies tel que présenté dans le tableau suivant;

<u>Compagnie</u>	<u>Option 1</u>	<u>Option 2</u>	<u>Conforme</u>
BML	105 904,50\$	113 791,34\$	Oui
P.E. Pageau	96 272,94\$	103 729,65\$	Oui
E.M.P.	88 899,81\$	95 048,68\$	Oui
Construction Lemay	110 781,75\$	118 670,30\$	Oui

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de réfection de la rue Farley à la compagnie E.M.P pour l'option 2 au montant de 95 048,68\$ taxes incluses, étant conforme selon les critères évalués par le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière.

Adoptée

16-07-8122

OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DE CHANTIER ET DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DE LA RUE FARLEY.

CONSIDÉRANT QUE lors des derniers travaux de voirie, la municipalité de Dosquet a travaillé avec la firme Englobe (anciennement LVM) et a été satisfaite du service;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de surveillance de chantier et de contrôle de la qualité des matériaux pour la réfection de la rue Farley à la compagnie Englobe pour un total de 2 796,90\$ avant taxes.

Adoptée

16-07-8123

PREMIER PROJET RÈGLEMENT 2016-309 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 99-204 CONCERNANT LES NUISANCES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal décrète ce qui suit;

1. L'article 12 est remplacé par le suivant;

12.4 de laisser pousser sur un immeuble des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de vingt (20) centimètres ou plus..

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

16-07-8124

MODIFICATION À L'EMBAUCHE AU POSTE DE MANŒUVRE SAISONNIER.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'embauche de Monsieur Nathan Gélinas en remplacement de Monsieur Samuel Martineau, ce dernier s'étant désisté.

Adoptée

LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME.

En mai dernier sont entrés en vigueur de nouveaux articles de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme. Certains ont un impact auprès de la municipalité, dont :

2.1 Il est interdit de fumer dans tous les lieux suivants :

2 : les tentes, chapiteaux et autres installations semblables montés de façon temporaire ou permanente et qui accueille le public;

6 : les aires extérieures de jeu destinés aux enfants et qui accueillent le public, y compris les aires de jeux d'eau, les pataugeoires et les planchodromes;

7 : les terrains sportifs et de jeux, y compris les aires réservées aux spectateurs, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public;

8 : les terrains de camps de vacances de même que les patinoires et les piscines extérieures qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public.

Il est également interdit de fumer à moins de neuf mètres de toute partie du périmètre d'un lieu visé au paragraphe 6 du premier alinéa. Cependant, lorsque cette distance excède la limite du terrain sur lequel ce lieu est situé, l'interdiction de fumer s'applique uniquement jusqu'à cette limite.

En tant qu'exploitant d'un des lieux mentionnés à cet article, une municipalité a l'obligation d'indiquer, au moyen d'affiches installées à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu, qu'il y est interdit de fumer.

De plus, l'exploitant d'un des lieux mentionnés ne doit pas tolérer qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire.

16-07-8125

FAUCHAGE DES CHEMINS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet doit procéder à l'entretien de son réseau routier quant aux herbes se trouvant aux abords de routes ou encore dans les fossés;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de fauchage des chemins à Aulagri inc. au tarif de 74,00\$ de l'heure.

Adoptée

16-07-8126

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂNÉS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet est désireuse d'implanter une infrastructure permettant de créer un nouveau parcours actif pour les aînés;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale, à présenter une demande de subvention au programme Nouveaux horizons pour les aînés afin de permettre à la municipalité de Dosquet de se doter d'infrastructures qui créeront un parcours actif pour les aînés et à signer tous documents relatifs.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière : foire de l'entrepreneuriat le 8 septembre 2016.
- 2) Service incendie : présentation en début de séance de la problématique du camion incendie quant à son moteur. Prévoir prendre une décision prochainement à savoir si nous réparons ou encore avançons l'achat d'un prochain camion.
- 3) Souche entre le bureau et M. Boucher : Nous proposerons à Monsieur Boucher que la municipalité défraie les coûts d'utilisation et que ce soit lui qui effectue les travaux pour le dessouchage.
- 4) Suivi du Ministère des transports de Québec : Retour sur la lettre transmise, donc ils donneront suite pour la limite de vitesse à modifier d'endroit et ils verront selon leur plan d'immobilisations pour les travaux à l'intersection.
- 5) Comité suivi des projets : Une rencontre aura lieu mardi le 12 juillet à 19h30.
- 6) Plans d'aménagement : Proposition d'engager une ressource afin d'évaluer le terrain des loisirs actuel et les possibilités futures.

7) PNHA : rés. 16-07-8126

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur Paquet, marguillier, est venu exposer le problème concernant la clôture du cimetière. Cette dernière aura besoin d'un rafraichissement et les bénévoles manquent à l'appel, de même que les fonds. Une demande sera possiblement adressée à la municipalité afin d'obtenir un appui financier.

Monsieur Fortier mentionne que les odeurs émanant de l'atelier d'équarrissage se poursuivent et désire obtenir un suivi de la lettre transmise au MAPAQ. Nous n'avons pas reçu de suivi jusqu'à maintenant.

Monsieur Dubois demande un accès au terrain des loisirs via la cour de l'école primaire. Étant à mobilité réduite, ce dernier demande de pouvoir retirer l'un des poteaux de la clôture. Nous vérifierons à qui elle appartient en premier lieu.

16-07-8127

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h05.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale